

Trop perçue de la CAF

Par Chloepgt, le 02/03/2019 à 14:24

Bonjour,

j'aimerais quelques informations sur mon cas :

je suis en concubinage avec mon copain depuis juin 2017 dans un appartement. La première année on a eu le droit au APL (j'étais en étude) et prime d'activité (CDI pour lui).

Ensuite ils nous ont retiré tout les droits.

En septembre 2019 je me suis déclaré au chômage. Toujours rien.

Et juste avant Noël ils nous envoient un courrier nous disant qu'on va recevoir environ 2000€ Parce qu'ils se sont trompé sur notre situation (ils nous avaient déclaré en colocation) donc le montant correspondait.

On a fait l'erreur de tout dépenser (mais on a eu un beau noël) et maintenant ils nous les réclame pour trop perçue ..

Est ce qu'ils ont le droit ? Comment faire pour payer ?

Par jodelariege, le 02/03/2019 à 15:22

bonjour; vous avez fraudé la CAF en vous déclarant en colocation au lieu de concubinage ... vous devez donc rembourser les 2000 euros ... vous risquez meme d'aller au tribunal et de payer une amende suplémentaire si la fraude est prouvée et non une erreur de votre part.....

l'argent que distribue la CAF provient des impots des citoyens français ,dont moi.... et il doit servir à aider les personnes dans le besoin ;pas à payer de beaux noels...

vous pouvez payer avec l'argent que gagne votre compagnon (CDI) ou vous meme en travaillant.....

Par Chloepgt, le 02/03/2019 à 15:37

Ce n'est pas nous qui avons fraudé mais eux qui se sont trompés, je ne suis pas bête au point de poster ça sur un forum.

Par Visiteur, le 02/03/2019 à 15:47

BOnjour

Oui ils en ont parfaitement le droit.

Ce n'est malheureusement pas à nous de vous dire COMMENT payer...

Négociez un échéancier, contactez si besoin le médiateur de la CAF, mais remboursez car cela vous poursuivra longtemps et sinon vous verrez vos prochaines demandes d'aide refusées.

Nous répétons chaque semaine ici qu'il faut être absolument précis lorsqu'on fait une déclaration, pour éviter ces problèmes, mais cela ne fait en rien diminuer le nombre de cas.

Il faut que la CAF change son système, il est trop facile de "se tromper" et les vérifications devraient être systématiques.